

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

10 août 2020

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **10 août 2020 à 19 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents : M. Luc Brisebois, maire
M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2
M. François Marcoux, conseiller du district 3
M. Danny Stewart, conseiller du district 4
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

À distance : Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
M. Pierre Labonté, conseiller du district 7

Étaient également présents : la greffière, la greffière adjointe, le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics, la directrice du Service de l'urbanisme, le directeur du Service de l'environnement et du développement durable, le directeur du Service de police, le directeur du Service du développement économique et le directeur par intérim du Service des communications et des relations publiques.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Séance ordinaire du 20 juillet 2020
4. RÈGLEMENT
 - 4.1. Règlement (2020)-A-08-3 modifiant le règlement (2006)-A-08 autorisant la délivrance de constats d'infraction - adoption de règlement
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt
 - 5.2. Calendrier des séances ordinaires en 2021
 - 5.3. Nomination de percepteurs des amendes - cour municipale
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées
 - 6.2. Embauche d'un régisseur - Service de la culture et des loisirs
 - 6.3. Affectation intérimaire - Service des communications et des relations publiques
 - 6.4. Mesure disciplinaire - suspension sans traitement - ADM-2020-01
 - 6.5. Mesure disciplinaire - suspension sans traitement - ADM-2020-02
 - 6.6. Mesure disciplinaire - suspension sans traitement - ADM-2020-03
 - 6.7. Signature d'une entente en règlement des griefs - Association des pompiers et pompières de Mont-Tremblant
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Liste des comptes à payer
 - 7.2. Affectation de l'excédent de fonctionnement - Fonds de la criminalité
 - 7.3. Transfert de l'excédent de fonctionnement affecté à l'excédent de fonctionnement non affecté
8. URBANISME (aucun point)
9. TRAVAUX PUBLICS

| Initiales | |
|-----------|--------|
| Maire | Greffé |

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

10 août 2020

- 9.1. Réfection d'un tronçon du chemin du Village - phase III - acceptation finale des travaux
- 10. ENVIRONNEMENT (aucun point)
- 11. CULTURE ET LOISIRS
 - 11.1. Club de Rugby - entente
- 12. POLICE (aucun point)
- 13. INCENDIE
 - 13.1. Modification au logiciel Timesphere
- 14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun point)
- 15. RAPPORT
- 16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 17. AFFAIRES NOUVELLES
- 18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence du directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics, de la greffière et de fonctionnaires municipaux; il est 19 h.

CA20 08 146

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. PROCÈS-VERBAL

CA20 08 147

3.1. Séance ordinaire du 20 juillet 2020

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 juillet 2020, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENT

CA20 08 148

4.1. Règlement (2020)-A-08-3 modifiant le règlement (2006)-A-08 autorisant la délivrance de constats d'infraction - adoption de règlement

| Initiales | |
|-----------|--------|
| Maire | Greffé |

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

10 août 2020

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ou, s'il y a lieu, que ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 20 juillet 2020, madame Sylvie Vaillancourt a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2020)-A-08-3 modifiant le règlement (2006)-A-08 autorisant la délivrance de constats d'infraction.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION

**Dépôt CA20 08
(5.1)**

5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

CA20 08 149

5.2. Calendrier des séances ordinaires en 2021

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que pour l'année 2021, les séances ordinaires du conseil d'agglomération aient lieu à 19 h et selon le calendrier suivant, lequel sera diffusé sur le site Internet de la Ville et fera l'objet d'un avis public :

- Lundi, 18 janvier
- Lundi, 8 février
- Lundi, 8 mars
- Lundi, 12 avril
- Lundi, 10 mai
- Lundi, 14 juin
- Lundi, 12 juillet
- Lundi, 9 août
- Lundi, 13 septembre
- Lundi, 4 octobre
- Lundi, 22 novembre
- Lundi, 20 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

| Initiales | |
|-----------|--------|
| Maire | Greffé |

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

10 août 2020

CA20 08 150

5.3. Nomination de percepteurs des amendes - cour municipale

CONSIDÉRANT que l'article 322 du *Code de procédure pénale* (RLRQ c. C-25.1) prévoit que le ministre de la Justice désigne les personnes qui agissent à titre de percepteur;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'avoir en tout temps, pendant les heures d'ouverture de la Cour, une personne qui puisse agir à titre de percepteur des amendes et qu'il convient de nommer d'autres membres du personnel de la Ville pour remplacer le personnel régulier absent ou en congé;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de demander au ministre de la Justice de désigner mesdames Stéphanie Woods, Annabelle Legendre, Chantal Blanchette et Karine Boudrias, perceptrices des amendes pour la cour municipale de la Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

6. RESSOURCES HUMAINES

**Dépôt CA20 08
(6.1)**

6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions de la convention collective intervenue avec le syndicat concerné;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant et une preuve de réussite des examens prévus dans le cadre du *Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence* pour un employé du MIP;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

Service des communications et des relations publiques

| Demande | Nom de la personne engagée | Statut | Fonction | Date d'embauche | Durée |
|----------------|-----------------------------------|---------------|-----------------------|------------------------|--------------|
| 2020-45 | Madame Annabelle Legendre | Temporaire | Commis-réceptionniste | 29 juillet 2020 | 3 mois |

CA20 08 151

6.2. Embauche d'un régisseur - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT la vacance du poste de régisseur au Service de la culture et des loisirs;

| Initiales | |
|-----------|--------|
| Maire | Greffe |

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

10 août 2020

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir avec monsieur Marc-André Gagné concernant son embauche, à titre d'employé de niveau cadre pour occuper la fonction de régisseur pour les besoins du Service de la culture et des loisirs, et ce, du 13 août 2020 au 4 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 08 152

6.3. Affectation intérimaire - Service des communications et des relations publiques

CONSIDÉRANT le départ de la directrice du Service des communications et des relations publiques et le fait que le poste ne soit pas encore pourvu;

CONSIDÉRANT que l'absence a débutée le 6 juillet 2020;

CONSIDÉRANT la politique portant sur la rémunération d'intérim des cadres adoptée le 25 février 2008 par sa résolution CA08 02 036 et modifiée le 11 juillet 2011 par la résolution CA11 07 175;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que monsieur Maxime Dorais, conseiller aux communications, soit affecté à la fonction de directeur du Service des communications et relations publiques à titre intérimaire et qu'une rémunération lui soit versée pour l'ensemble des tâches et des responsabilités majeures attribuables à cette fonction et qui se traduit par une augmentation salariale temporaire de dix pour cent (10 %) de son salaire, et ce, rétroactivement au 6 juillet 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA20 08 153

6.4. Mesure disciplinaire - suspension sans traitement - ADM-2020-01

CONSIDÉRANT le résultat de l'enquête administrative ADM-2020-01;

CONSIDÉRANT l'état du droit;

CONSIDÉRANT la gravité du manquement;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de suspendre sans traitement l'employé portant le numéro 906 pour trois quarts de travail de douze heures à être appliqué au moment jugé opportun par la direction du Service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 08 154

6.5. Mesure disciplinaire - suspension sans traitement - ADM-2020-02

CONSIDÉRANT le résultat de l'enquête administrative ADM-2020-02;

CONSIDÉRANT l'état du droit;

CONSIDÉRANT la gravité du manquement;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de suspendre sans traitement l'employé portant

| Initiales | |
|-----------|--------|
| Maire | Greffé |

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

10 août 2020

le numéro 254 pour deux quarts de travail de douze heures à être appliqué au moment jugé opportun par la direction du Service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 08 155 6.6. Mesure disciplinaire - suspension sans traitement - ADM-2020-03

CONSIDÉRANT le résultat de l'enquête administrative ADM-2020-03;

CONSIDÉRANT l'état du droit;

CONSIDÉRANT la gravité du manquement;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de suspendre sans traitement l'employé portant le numéro 938 pour un quart de travail de douze heures à être appliqué au moment jugé opportun par la direction du Service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 08 156 6.7. Signature d'une entente en règlement des griefs - Association des pompiers et pompières de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les parties, laquelle dispose des griefs APPMT-19-01, APPMT-19-02 et APPMT-19-03 concernant des litiges relatifs aux modalités de paiement de la prime de garde externe ainsi qu'aux heures admissibles à une majoration du taux horaire;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'entente avec l'Association des pompiers et pompières de Mont-Tremblant et de verser les sommes qui y sont prévues (postes budgétaires 02-221-00-14X).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. GESTION FINANCIÈRE

CA20 08 157 7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2020 au montant de 231 425,35 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 08 158 7.2. Affectation de l'excédent de fonctionnement - Fonds de la criminalité

CONSIDÉRANT la création du Fonds de la criminalité en septembre 2009;

CONSIDÉRANT les résultats de l'année financière 2019;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser l'affectation d'une somme de 1 749,50 \$ de l'excédent de fonctionnement au Fonds de la criminalité, représentant 50 % des produits de la criminalité de l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

| Initiales | |
|-----------|--------|
| Maire | Greffé |

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

10 août 2020

CA20 08 159 7.3. Transfert de l'excédent de fonctionnement affecté à l'excédent de fonctionnement non affecté

CONSIDÉRANT que la Ville a affecté des sommes pour différents projets;

CONSIDÉRANT le coût moindre pour la réalisation de certains projets ou leur annulation, et le rapport du trésorier faisant état des sommes inutilisées;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de transférer un montant de 167 272,46 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté à l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME (aucun point)

9. TRAVAUX PUBLICS

CA20 08 160 9.1. Réfection d'un tronçon du chemin du Village - phase III - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection d'un tronçon du chemin du Village - phase III ont été réalisés par l'entreprise Uniroc Construction inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et de verser à l'entreprise Uniroc Construction inc., la retenue contractuelle de 5 % au montant de 27 572,97 \$, taxes en sus (projet 2019-08, payable par le règlement d'emprunt (2017)-A-50), pour les travaux de réfection d'un tronçon du chemin du Village - phase III;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales des contrats déclarés à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre et la Ville contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENVIRONNEMENT (aucun point)

11. CULTURE ET LOISIRS

CA20 08 161 11.1. Club de Rugby - entente

CONSIDÉRANT la demande de Mont-Tremblant Rugby Football Club à l'effet de laisser sur le terrain multisport son équipement de pratique pour le rugby appelé le « sled »;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser le coordonnateur du Service de la culture et des loisirs à signer l'entente à intervenir avec Mont-Tremblant Rugby Football Club permettant l'accès au terrain synthétique de l'îlot sportif Erik Guay et l'entreposage de l'équipement selon les termes et conditions énoncés à l'entente, telle que substantiellement présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

| Initiales | |
|-----------|--------|
| Maire | Greffe |

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

10 août 2020

12. POLICE (aucun point)

13. INCENDIE

CA20 08 162

13.1. Modification au logiciel Timesphere

CONSIDÉRANT l'implantation du logiciel de gestion des horaires Timesphere accordé par la résolution CA18 03 077;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'accorder un budget de 4 500 \$, taxes en sus, payable par l'excédent de fonctionnement non affecté (poste budgétaire 02-210-00-414) pour le développement du logiciel Timesphere afin de permettre la gestion des quarts de garde interne et externe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun point)

15. RAPPORT

16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune intervention.

19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CA20 08 163

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 19 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Marie Lanthier
Greffière

| Initiales | |
|-----------|--------|
| Maire | Greffé |